

EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND

En abrégé « EUROFUNDLUX »

10-12, Avenue Pasteur

L - 2310 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 82461

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Il est porté à la connaissance des actionnaires du compartiment Pacific Equity que les modifications suivantes ont été décidées par le Conseil d'Administration et prendront effet le 29 mai 2017 :

Changement de dénomination	
PACIFIC EQUITY	EMERGING MARKETS EQUITY
Changement de politique d'investissement	
<p>Les avoirs nets du compartiment sont investis, à concurrence de deux tiers au moins de ses actifs nets en valeurs mobilières de type actions, émises par des sociétés ayant leur siège ou leur activité prépondérante dans les pays du Sud Est Asiatique (à l'exclusion du Japon) ainsi qu'en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC investis en actions émises par des sociétés ayant leur siège ou leur activité prépondérante dans les pays du Sud Est Asiatique (à l'exclusion du Japon).</p> <p>En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société a la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change. Les investisseurs sont avertis que le compartiment peut investir, dans la mesure indiquée ci-dessus, dans des valeurs mobilières de type actions ainsi qu'en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC investis en actions, émises par des émetteurs opérant dans des pays du Sud Est Asiatique qui sont des pays émergents.</p> <p>Le compartiment pourra également détenir à titre accessoire des valeurs mobilières de type obligations, instruments du marché monétaire et des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC investis en valeurs à revenu fixe ou bien des liquidités, constituées notamment de dépôts auprès d'un établissement de crédit et d'instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.</p>	<p>Les avoirs nets du compartiment sont investis, à concurrence de deux tiers au moins de ses actifs nets en valeurs mobilières de type actions, émises par des sociétés ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans les pays émergents.</p> <p>À concurrence d'un tiers les avoirs nets du compartiment pourront être investis en valeurs mobilières de type actions émises par des sociétés localisées dans des pays non émergents ou qui exercent leur principale activité dans l'un de ces pays ; en valeurs mobilières de type obligataire ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (investment grade) et/ou en instruments du marché monétaire, et/ou en liquidités constituées notamment de dépôts auprès d'un établissement de crédit et d'instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois. Les investisseurs sont avertis que le compartiment peut investir, dans la mesure indiquée ci-dessus, dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé « Limites d'investissement » jusqu'à concurrence de 100% de ses actifs nets. En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société a la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change.</p>
Changement du benchmark	
<p>« MSCI A.C. Far East Free EX Japan » : Indice représentatif des principaux marchés actionnaires de la zone Pacifique (exclusion faite du Japon) comprenant tous les titres "free", c'est-à-dire les titres pour lesquels les opérations d'achat/vente sont consenties aux investisseurs étrangers sans majoration de prix par rapport aux investisseurs domestiques.</p>	<p>« MSCI Emerging Markets » : L'indice MSCI Emerging Markets est un indice boursier qui représente des sociétés à grande et moyenne capitalisation dans les pays émergents. L'indice couvre environ 85% de la capitalisation totale des marchés émergents qui doivent répondre aux critères de liquidité minimum. Les titres sont pondérés en fonction de la capitalisation, en tenant compte du flottant.</p>

Les actionnaires du compartiment concerné qui ne sont pas d'accord avec les modifications proposées ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions pendant un délai d'un mois, soit du 29 avril 2017 au 28 mai 2017.

La commission de gestion pour le compartiment Multi Smart Equity – MuSE classe A passera de 2.1% p.a. à 1.9% p.a. et pour le compartiment Global Enhanced Dividend – GEDI classe P passera de 1.5% p.a. à 1.2% p.a..

Le Prospectus daté 29 mai 2017 et les Informations clés pour l'investisseur mis à jour peuvent être obtenus sur demande auprès du siège social de la Société ou bien auprès des Agents Placeurs.

Luxembourg, le 29 avril 2017
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION